

La possibilité pratique de l'établissement de cette communication a été dernièrement très bien démontrée par la tentative heureuse d'une expédition de cent-cinquante Canadiers qui ont traversé ce vaste territoire sans autre guide que leur connaissance imparfaite du pays.

Les soussignés prennent sur eux la responsabilité d'informer Votre Grâce de la conviction où ils sont que le gouvernement serait disposé à contribuer pour un tiers de la garantie de l'intérêt si le gouvernement impérial consentait pour lui-même et pour la Colombie anglaise, à garantir les deux autres tiers du montant de cet intérêt.

Dans les arrangements qu'on prendra avec les compagnies, on devra stipuler des conditions pour mettre le public à l'abri du monopole et des prix excessifs, et pour assurer le bon fonctionnement de la ligne télégraphique et des chemins en toute saison, ainsi que la régularité du service postal. On devra aussi aviser aux moyens de consacrer une certaine portion des profits à la création d'un fonds d'amortissement pour l'extinction graduelle de la subvention du gouvernement.

Les soussignés sont heureux d'apprendre que le projet de colonisation et cette grande œuvre de civilisation ont vivement excité l'intérêt de Votre Grâce et du gouvernement de Sa Majesté.

Ils apprendront aussi avec plaisir que Votre Grâce est disposée à recommander ces mesures, ou d'autres analogues, à ses collègues et au parlement, et, s'il en est ainsi, ils quitteront l'Angleterre persuadés que le premier pas est fait dans l'exécution d'une vaste entreprise dont le succès ne peut qu'ajouter à la richesse et à la puissance de l'Empire.

Londres, le 11 décembre 1862.

(Signé)

L. V. SICOTTE,
W. P. HOWLAND.

A Sa Grâce le duc de NEWCASTLE,
Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

MEMOIRE adressé par MM. Sicotte et Howland à MM. Glyn, Benson et Cie., au sujet de l'établissement d'une route et d'une ligne télégraphique entre le Canada et le Pacifique.

Afin que les messieurs avec lesquels ils ont eu une entrevue hier, au n° 67, rue des Lombards, soient plus à même de prendre des mesures pour former une compagnie dans le but de construire une ligne télégraphique et un chemin qui établiraient des communications fréquentes et faciles entre le Canada et le Pacifique, et faciliteraient le commerce et le transport des malles et des voyageurs, les soussignés ont l'honneur de les informer qu'ils pensent que le gouvernement canadien consentirait à une garantie de l'intérêt au taux de quatre pour cent sur un tiers du montant dépensé, pourvu que le montant n'exécède pas la somme de cinq cent mille louis et que l'intérêt des deux autres tiers soit garanti par le gouvernement impérial ou par celui de la Colombie.

Si une compagnie, composée d'hommes aussi riches et influents que ceux avec lesquels ils ont eu le plaisir d'avoir une entrevue se formait pour l'exécution des projets ci-dessus mentionnés, à des conditions avantageuses pour toutes les parties intéressées et pour la réalisation de l'objet commun qu'elles ont vue, cette organisation encouragerait grandement l'établissement de ce vaste territoire, et pourrait, sous une direction habile, devenir la source de grands avantages pour le commerce de l'Angleterre.

(Signé)

L. V. SICOTTE.
W. P. HOWLAND.

A MM. Glyn, Benson, Newman, Chapman, Watkin, etc., etc.
Londres, 10 décembre 1862.

Londres, le 17 décembre 1862.

Messieurs.—A une conférence tenue au No. 67, rue des Lombards, par les messieurs qui ont conféré avec vous relativement aux moyens d'établir des communications télé-